



Ancienne mutuelle réclame des trop-perçus

Par **Geverdi**, le **18/05/2008** à **06:20**

bonjour messieurs,

j'ai quitté régulièrement ma mutuelle il ya 17 mois. Soudainement, ils découvrent des failles dans leur système, puisque documents à l'appui, ils m'ont réclaté par deux fois, des sommes qui auraient été remboursées en double.

je me suis acquitté, par deux fois ; maintenant je suis parti à l'étranger et suis en bagarre avec eux, car leurs nouveaux courriers ne me parviennent pas ou sporadiquement, ce qui fait que je risque de me retrouver au contentieux et au tribunal sans le savoir !

1) existe-t-il un délai légal au-dela duquel il cesseront de me demander des remboursements, dûs à leur gestion désastreuse ?

2) par lettre recommandée avec AR je leur ai demandé de correspondre avec moi, uniquement par LR/AR, ce qui évitera de me retrouver abusivement au contentieux; ce courrier me protège-t-il?

je vous remercie pour vos réponses,
bonne semaine